



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-deuxième session**  
Point 116 de l'ordre du jour  
**Suite à donner aux textes issus**  
**du Sommet du Millénaire**

## **Équateur et Mexique : projet de résolution**

### **Forum mondial sur la migration et le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup> où sont reconnus le lien important qui existe entre la migration internationale et le développement ainsi que la nécessité de relever les défis et d'exploiter le potentiel positif des migrations et où est réaffirmée la détermination à prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille,

*Considérant* que, dans le rapport sur les migrations internationales et le développement<sup>2</sup> qu'il a présenté le 18 mai 2006 en application des résolutions 59/241 du 22 décembre 2004 et 60/227 du 23 décembre 2005, le Secrétaire général a souligné qu'il n'existait pas au sein du système des Nations Unies d'entité dont le mandat consiste uniquement à traiter systématiquement la totalité des questions liées aux migrations internationales,

*Rappelant* que les États participant au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, à New York les 14 et 15 septembre 2006, se sont déclarés désireux de poursuivre la concertation sur les migrations et le développement et que, dans ce but, ils ont accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général de créer un forum mondial pour traiter de toutes les questions liées aux migrations internationales et au développement d'une manière systématique et globale,

*Considérant* que le résumé du Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, faisant l'objet d'une note de la Présidente de l'Assemblée générale<sup>3</sup>, a fait ressortir le lien étroit qui unit les migrations, le développement et

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1, par. 61 et 62.

<sup>2</sup> A/60/871.

<sup>3</sup> A/61/515.



les droits de l'homme et le fait que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les migrants était fondamental pour tirer parti des avantages que présentaient les migrations internationales,

*Rappelant* qu'il importe de veiller à ce que la question du respect des droits de l'homme des migrants figure parmi les thèmes de débat prioritaires des Nations Unies,

*Se félicitant* des résultats de la première réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, qui s'est tenue du 9 au 11 juillet 2007, à Bruxelles, sous les auspices du Gouvernement belge,

*Notant* que la tenue de la première réunion du Forum mondial a déjà abouti à la création d'un service officiellement chargé de la migration et du développement au niveau de chaque pays,

*Estimant* que les résultats de la première réunion du Forum mondial apporteront beaucoup aux débats de la deuxième réunion du Forum, qui aura lieu en octobre 2008 à Manille,

*Consciente* que le Forum mondial est une initiative des États Membres qui devrait être renforcée en vue d'examiner les aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement dans le cadre d'une démarche intégrée,

1. *Est consciente* de la nécessité de redoubler d'efforts pour resserrer le lien entre le Forum mondial sur la migration et le développement et l'Organisation des Nations Unies de manière à renforcer mutuellement leurs contributions dans le domaine de la migration internationale et du développement, et, à cet égard, prie :

a) Le Secrétaire général de présenter, à la deuxième réunion du Forum mondial en 2008, une évaluation des mécanismes existants de coopération sur les migrations et le développement, pour encourager un débat cohérent sur le phénomène de la migration;

b) Les organisateurs de la deuxième réunion du Forum mondial d'adresser le rapport de la réunion au Secrétaire général pour qu'il le fasse distribuer à tous les États Membres;

2. *Prie* les États Membres participant à la deuxième réunion du Forum mondial de faire en sorte que les droits fondamentaux des migrants figurent en bonne place parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution.